

Questions orales

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je comprends l'intérêt du député à ce sujet pour sa circonscription, et je comprends également celui de nombreux députés de l'Ontario pour qu'il y ait une boutique franche de droits dans leurs circonscriptions. Je prends note des instances du député, et j'espère surtout qu'il réussira pas ses efforts à convaincre le gouvernement de l'Ontario à en venir à une entente avec nous.

* * *

[Traduction]

AIR CANADA

LA SITUATION DES VENTES DE BILLETS À TARIF RÉDUIT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. En raison de son importance, j'en ai donné préavis au ministre. Je lui demande de nous expliquer pourquoi Air Canada a vendu des billets à tarif réduit avant d'obtenir l'autorisation de la CAB. D'autre part, comme il y a une autre échéance à respecter, je voudrais savoir où en sont les choses.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le système actuel n'est pas bien compliqué. Les transporteurs peuvent faire de la réclame à condition d'apposer la mention «sous réserve de l'approbation du gouvernement du Canada». Ils doivent ensuite présenter leur demande, après quoi ils peuvent vendre leurs billets. Voilà comment cela fonctionne. Ce n'est pas compliqué.

C'est la loi de la concurrence ou les besoins du marché qui justifient un tel système. Quand une compagnie offre des tarifs réduits comme Air Canada l'a fait, elle tient à être la première. Elle doit devancer la concurrence. D'autre part, c'est un système dont les résultats sont prévisibles.

M. Nowlan: Faites-vous vos plans en fonction de vos prévisions?

M. Pepin: Oui. C'est prévisible, car la plupart du temps, dans 90 p. 100 des cas et plus, ces réductions de tarif sont autorisées. Dans le cas qui nous intéresse, la CCT a donné son approbation, comme vous le savez. La CAB, des États-Unis, a également donné son accord de principe. Si mon cher collègue veut bien lire les documents, il saura que la CAB a donné le feu vert. Néanmoins, par la suite, elle a imposé des conditions concernant une autre compagnie. Par conséquent, ce qui n'était pas prévisible, c'est le comportement des Américains.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE PARLER AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, afin de faire un peu de lumière sur cette situation très embrouillée, je voudrais poser ma question supplémentaire au premier ministre. Chacun sait que le président des États-Unis et lui-même voyagent en avion d'un pays à l'autre sans l'autorisation de la CAB ou de la CCT et de toute évidence, la concurrence n'a rien à voir là-dedans. Comme des voyageurs canadiens innocents servent d'otages dans ce conflit entre le Canada et les États-Unis, le premier ministre va-t-il téléphoner à son homologue américain, le président Reagan, s'il ne l'a pas

déjà fait, pour voir s'il est possible de lever l'interdiction de la CAB afin que les Canadiens puissent voyager et que les deux pays règlent leurs différends sans que d'innocents Canadiens ne servent d'otage?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je peux assurer au député que je fais pleinement confiance à mes ministres et surtout, dans ce cas-ci, au ministre des Transports.

* * *

LA CONSTITUTION

LA REPRÉSENTATION DES MÉTIS À LA PROCHAINE CONFÉRENCE

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Hier, comme il le sait, les associations de Métis de l'ouest du Canada ont claqué la porte en quittant la réunion des procureurs généraux qui préparent la conférence constitutionnelle. D'après ces associations, elles ne seront pas représentées par des Métis à la conférence constitutionnelle des 15 et 16 mars. Le premier ministre veillera-t-il à ce que les porte-parole des Métis puissent participer à cette conférence?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne suis pas au courant de tous les détails de l'incident d'hier, mais je peux assurer au député que j'ai envoyé des invitations à cette conférence aux porte-parole officiels des Inuit, des Métis et des Indiens. Donc, les trois peuples autochtones ont été invités à la conférence.

Je sais qu'un conflit de compétence a éclaté parmi les Métis, mais on m'a appris qu'il avait été réglé avant la réunion d'hier. Cependant, si d'autres problèmes se posent, nous essayerons d'aider à trouver des solutions. Je rappelle au député que c'est aux Métis eux-mêmes qu'il incombe de décider qui les représentera. Avec raison, on accuserait le gouvernement d'être paternaliste si nous nommions les porte-parole des Métis, comme s'ils ne pouvaient pas faire ce choix eux-mêmes.

* * *

● (1440)

LA DÉFENSE NATIONALE

LA MISE À L'ESSAI D'ARMES CHIMIQUES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. On m'a communiqué des documents de l'armée américaine relatifs au programme de coopération technique entre le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Australie. Ce programme a donné lieu à la mise à l'essai et au point de systèmes d'armes chimiques, biologiques et nucléaires en particulier en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve. Il est évident, d'après les documents, que ces armes ont un but offensif et que les expériences portaient sur la dissémination de la fièvre jaune, du botulisme, de la tuberculose, sur les manipulations génétiques, les défoliants et ainsi de suite. J'ai transmis ces renseignements ainsi que des exemplaires des documents au ministre.